



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Péreire
78105 Saint Germain en Laye
France

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014
AB Science S.A.
3, avenue George V -75008 Paris
Ce rapport contient 30 pages
Référence : CP-152-35



KPMG Audit
Le Belvédère
1 Cours Valmy
CS 50034
92923 Paris La Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Péreire
78105 Saint Germain en Laye
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V -75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 5.7 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

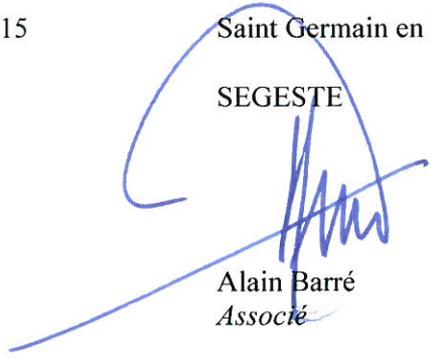
Paris La Défense, le 30 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Catherine Porta
Associée

Saint Germain en Laye, le 30 avril 2015

SEGESTE


Alain Barré
Associé

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortisse- ments et provisions	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 793 663	2 117 754	675 909	385 043
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 801 078	2 125 169	675 909	385 043
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	442 565	300 133	142 433	80 239
Autres immobilisations corporelles	386 309	288 538	97 771	108 212
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	828 874	588 671	240 204	188 451
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 330	171 330		
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 332		27 332	27 332
TOTAL immobilisations financières :	198 661	171 330	27 332	27 332
ACTIF IMMOBILISÉ	3 828 614	2 885 170	943 444	600 825
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	565 856	565 856		
Stocks d'en-cours de production de biens	405 404	9 921	395 483	115 933
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	240 887	18 506	222 381	232 588
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 212 147	594 283	617 864	348 521
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	305 229		305 229	233 261
Autres créances	9 382 027	458 000	8 924 027	9 108 084
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	9 687 256	458 000	9 229 256	9 341 345
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	16 562 420		16 562 420	31 420 230
Disponibilités	2 470 049		2 470 049	778 860
Charges constatées d'avance	665 362		665 362	452 631
TOTAL disponibilités et divers :	19 697 832		19 697 832	32 651 721
ACTIF CIRCULANT	30 597 235	1 052 283	29 544 952	42 341 587
Frais d'émission d'emprunts à étaler	44 200		44 200	54 486
Primes remboursement des obligations				

Écarts de conversion actif	77 433		77 433	88 818
TOTAL GÉNÉRAL	34 547 482	3 937 453	30 610 029	43 085 716

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social dont versé 329 472	329 472	329 353
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	85 386 527	85 328 054
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-87 361 534	-73 106 627
Résultat de l'exercice	-15 774 176	-14 254 907
TOTAL situation nette :	-17 419 711	-1 704 127
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	-17 419 711	-1 704 127
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	9 331 391	8 008 891
AUTRES FONDS PROPRES	9 331 391	8 008 891
Provisions pour risques	127 433	138 818
Provisions pour charges	367 738	1 083 301
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	495 171	1 222 119
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	24 449 430	23 619 676
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	721 836	1 507 395
Emprunts et dettes financières divers	13 927	13 927
TOTAL dettes financières :	25 185 193	25 140 999
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 192 291	8 455 117
Dettes fiscales et sociales	2 694 491	1 942 265
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 125	2 348
TOTAL dettes diverses :	12 889 907	10 399 730
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	38 075 100	35 540 728
Ecarts de conversion passif	128 079	18 104
TOTAL GÉNÉRAL	30 610 029	43 085 716

Compte de Résultat	Période du	01/01/14	au	31/12/14
RUBRIQUES				
			Net (N)	Net (N-1)
			31/12/2014	31/12/2013
Ventes de marchandises			1 962 463	1 693 517
Production vendue de services			126 050	210 581
Chiffres d'affaires nets			2 088 514	1 904 098
Production stockée			142 033	-104 878
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 000	289 636
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 107 846	707 126
Autres produits			3 693	6 699
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 343 086	2 802 681
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises et droits de douane				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			584 078	348 801
Variation de stock matières premières et approvisionnement			-10 557	139 535
Autres achats et charges externes			14 692 699	12 346 478
TOTAL charges externes :			15 266 220	12 834 814
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			132 957	187 590
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			5 536 913	5 080 333
Charges sociales			2 318 536	2 101 897
TOTAL charges de personnel :			7 855 450	7 182 230
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			320 751	311 746
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			83 665	200 858
Dotations aux provisions pour risques et charges			19 441	442 301
TOTAL dotations d'exploitation :			423 857	954 905
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1 073	1 862
CHARGES D'EXPLOITATION			23 679 558	21 161 402
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-20 336 472	-18 358 721
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			263 813	256 344
Reprises sur provisions et transferts de charges			88 818	29 998
Différences positives de change			29 862	31 235
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 844	1 159
			384 338	318 735

CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	87 719	99 104
Intérêts et charges assimilées	1 013 785	861 020
Différences négatives de change	49 805	22 019
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 151 308	982 143
RÉSULTAT FINANCIER	-766 971	-663 408
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 205 706	49 253
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 205 706	49 253
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	499	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	499	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 205 207	49 253
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 4 124 059	- 4 717 970
TOTAL DES PRODUITS	4 933 130	3 170 668
TOTAL DES CHARGES	20 707 306	17 425 575
BÉNÉFICE OU PERTE	-15 774 176	-14 254 907

ANNEXE COMPTES SOCIAUX

Sommaire

1	Historique et présentation.....	129
2	Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes.....	129
2.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE.....	129
2.2	LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE RECHERCHE.....	129
3	Faits caractéristiques de la période.....	129
4	Evènements post clôture.....	132
5	Principes, règles et méthodes comptables.....	133
5.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	133
5.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES, TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	133
5.3	STOCKS.....	133
5.4	CREANCES ET DETTES.....	133
5.5	OPERATIONS EN DEVISES.....	134
5.6	PROVISIONS.....	134
5.7	AIDES PUBLIQUES.....	134
6	Informations relatives au bilan.....	134
6.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	134
6.2	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	135
6.3	STOCKS.....	135
6.4	AUTRES CREANCES.....	135
6.4.1	Détails du poste crédit d'impôt recherche.....	136
6.5	CREANCES CLIENTS.....	136
6.6	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	136
6.7	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	136
6.8	CHARGES A ETALER.....	136
6.9	DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR.....	136
6.10	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	136
6.11	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	137
6.12	CAPITAUX PROPRES.....	138
6.12.1	Capital social.....	138
6.12.2	Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :.....	138
6.12.3	Augmentations de capital.....	139
6.13	AVANCES CONDITIONNEES (AUTRES FONDS PROPRES).....	140
6.14	PROVISIONS.....	140
6.14.1	Provisions pour litiges.....	140
6.14.2	Provisions pour charges.....	140
6.15	DETAIL DES CHARGES A PAYER.....	141
7	Informations sur le compte de résultat.....	141
7.1	DETAILS DES CHARGES.....	141
7.2	DETAILS DES PRODUITS.....	141
7.3	ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	141
8	Autres Informations.....	142
8.1	EFFECTIFS.....	142
8.2	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	142
8.3	AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS.....	142
8.4	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS.....	143
8.5	IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	143
8.6	CONSOLIDATION.....	144
8.7	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	144
8.8	ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	144
8.9	INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	144
8.10	INFORMATIONS SUR LES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES.....	144
8.11	PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS.....	144
8.12	PLAN DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE.....	146

1 Historique et présentation

AB Science est une société du secteur pharmaceutique qui recherche et développe des molécules thérapeutiques à usage humain et vétérinaire dans le but de fabriquer et commercialiser des médicaments.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en K€) :

	De 07/2001 à 31/12/2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Total
Augmentation de capital	+ 286	+25	+4	+ 7	+ 7	0	+ 329
Augmentation de la prime d'émission	+ 43 502	+23 010	+1 311	+ 7 670	+ 9 835	+ 58	+85 386
TOTAL	+ 43 788	+23 035	+1 315	+ 7 677	+ 9 842	+ 58	+85 715
Crédit d'impôt recherche	12 375	2 862	3 154	2 810	4 715	4 124	30 040
Perte de l'exercice	43 270	8 351	10 826	10 659	14 255	15 774	103 135
Frais de recherche sous-traités	31 191	6 316	6 158	6 869	10 352	12 339	73 225
Frais de personnel	18 530	5 614	5 727	6 160	7 182	7 855	51 068

2 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

2.1 Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- La capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- Les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- L'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.
- La disponibilité du personnel (départ de la société, maladie...).
- Les recours et contentieux liés aux brevets.

2.2 Le financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital et des émissions d'emprunts obligataires au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche,
- des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.
- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 4 124 k€ au titre de l'année 2014.
- les revenus d'exploitation du masitinib en médecine vétérinaire.

3 Faits caractéristiques de la période

Les faits marquants intervenus au cours de l'année 2014 sont :

En médecine humaine

Avis du Comité Indépendant de Revue des Données

- Le Comité Indépendant de Revue des Données, créé dans le cadre des études cliniques pivots évaluant le masitinib, a réalisé en 2014 des tests de futilité dans deux études de phase 3, dans la mastocytose ainsi que dans l'asthme sévère non contrôlé par les corticostéroïdes oraux. Le comité indépendant a recommandé la poursuite de ces deux études sur la base des résultats de ces tests de futilité ainsi que sur la base des données de tolérance.
- Le Comité Indépendant de Revue des Données a également recommandé la poursuite de l'étude de phase 3 dans les formes progressives de la sclérose en plaque sur la base de la revue des données de tolérance.

Nouveaux développements cliniques en phase 3

- AB Science a initié une nouvelle étude de phase 3 avec le masitinib dans le cancer colorectal en seconde ligne de traitement suite à des résultats encourageants de survie en phase 2.

Il s'agit d'une étude en double aveugle, contrôlée, en 2 groupes parallèles, de phase 3 qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec FOLFIRI (irinotécan, 5-fluorouracile et acide folinique) en deuxième ligne de traitement des patients atteints d'un cancer colorectal métastatique. Cette étude doit recruter 550 patients et a pour critère d'efficacité primaire l'évaluation de la survie globale.

La décision de passer en phase 3 fait suite aux résultats encourageants d'une phase 2 exploratoire combinant masitinib avec FOLFIRI en seconde ligne de traitement, et dont le critère d'efficacité principal était la survie globale (OS). Dans cette étude, la survie globale médiane était de 18 mois, à comparer aux résultats publiés pour FOLFIRI en traitement de seconde ligne avec 12,5 mois de survie médiane chez les patients atteints de type sauvage KRAS et 11,1 mois de survie médiane chez les patients avec KRAS mutant [Peeters et al. (2010) J Clin Oncol 28: 4706–4713].

- AB Science a initié une nouvelle étude de phase 3 avec le masitinib dans le cancer de la prostate en première ligne de traitement suite à des résultats encourageants de survie en phase 2.

Il s'agit d'une étude internationale, multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée, en 2 groupes parallèles, de phase 3 qui vise à évaluer l'efficacité et la tolérance du masitinib en association avec docetaxel par rapport au placebo en association avec docetaxel, en première ligne de traitement du cancer de la prostate métastatique hormono-résistant (mCRPC). Cette étude doit recruter 550 patients et a pour critère d'efficacité primaire l'évaluation de la survie globale.

La décision de passer en phase 3 fait suite aux résultats encourageants d'une phase 2 exploratoire combinant masitinib avec le docetaxel chez des patients atteints d'un cancer de la prostate métastatique hormono-résistant en seconde ligne de traitement, et dont le critère d'efficacité principal était la survie globale (OS). Dans cette étude, la médiane de survie globale pour les patients recevant masitinib en combinaison avec docetaxel était de 18,4 mois, à comparer à la méta-analyse de survie globale de 13,8 mois en seconde ligne de traitement pour les patients atteints de mCRPC avant l'arrivée récente de l'Enzalutamide, et à une médiane de survie globale de 14,4 mois en intégrant les données de l'Enzalutamide. Docetaxel étant le traitement de référence en première ligne de traitement du mCRPC et la combinaison de masitinib et docetaxel ayant un profil de tolérance acceptable, l'étude de phase 3 a été conçue en première ligne de traitement.

Publications de résultats d'études cliniques

- AB Science a publié les résultats de son étude de phase 2 randomisée avec le masitinib, dans les tumeurs gastro-intestinales stromales (GIST) résistantes au Gleevec®. Cette publication intitulée « Masitinib dans le traitement des tumeurs gastro-intestinales stromales (GIST) avancées après échec de l'imatinib : une étude randomisée, en ouvert et contrôlée » ainsi que l'information complémentaire l'accompagnant sont librement accessibles en ligne sur le site des Annales de l'Oncologie, revue médicale évaluée par des pairs, à l'adresse suivante : <http://annonc.oxfordjournals.org/lookup/doi/10.1093/annonc/mdu237>.

- ✓ Les résultats ont démontré que le masitinib a amélioré la survie globale de 12,4 mois chez les patients atteints de GIST résistant au Gleevec®, par rapport au Sutent® (sunitinib) de Pfizer, actuellement le traitement de référence pour le traitement du GIST avancé, en seconde ligne de traitement.
- ✓ En général, une amélioration de la survie et de la tolérance dans le cadre d'une étude bien contrôlée, correctement conçue et randomisée indique une balance bénéfice-risque positive.
- ✓ L'analyse primaire mesurant la survie sans progression avec masitinib au-dessus d'un seuil prédéfini a été un succès. L'analyse secondaire a démontré que le traitement au masitinib suivi par le traitement de référence améliorait significativement la survie par rapport au traitement de référence seul.
- ✓ Une étude internationale de phase 3 du masitinib chez les patients atteints de GIST résistant/intolérant au Gleevec® a été initiée, sur la base de ces résultats prometteurs.

Nouveau développement préclinique

- AB Science SA a annoncé le lancement en développement préclinique réglementaire d'un nouvel inhibiteur de la tyrosine kinase SYK, dont le code est AB8779.

Spleen tyrosine kinase (SYK) est une tyrosine kinase jouant un rôle important dans la signalisation de plusieurs cellules inflammatoires, notamment les mastocytes, les macrophages, les cellules dendritiques (CD), les tueuses naturelles (NK), les neutrophiles et les lymphocytes B.

L'inhibition de la kinase SYK semble être une bonne stratégie thérapeutique pour les tumeurs à cellules B, notamment le lymphome non hodgkinien (LNH) et la leucémie lymphocytaire chronique (LLC), ainsi que pour certaines maladies inflammatoires telles que l'asthme et la polyarthrite rhumatoïde.

La propriété de la molécule est entièrement détenue par AB Science et son développement se poursuit dans le cadre d'une stratégie visant à promouvoir, au stade de développement clinique puis au stade de commercialisation, des molécules puissantes et sélectives issues de la propre recherche d'AB Science.

AB Science a développé une technologie exclusive qui permet d'améliorer la prévision de l'activité et de la sélectivité des inhibiteurs de protéines kinases, permettant la conception et le choix de molécules sur la base de leur très haute sélectivité et de tests rigoureux afin d'éviter les toxicités potentielles liées à la classe thérapeutique.

L'objectif d'AB Science avec la molécule AB8779 a été de concevoir un inhibiteur de SYK puissant et sélectif ayant un bon profil de tolérance, sans toxicité cardiaque et neurologique.

Autres évènements

- Une première avance d'un montant de 2 464 K€ a été reçue en janvier 2014 correspondant à la première tranche de l'avance remboursable attribuée par Bpifrance sur le projet d'innovation stratégique industrielle « Romane » portant sur le développement d'une nouvelle thérapie ciblée dans la maladie d'Alzheimer. Pour rappel, le financement maximum attribué par Bpifrance au projet sous forme d'avances remboursables et de subventions s'élève à 8,6 M€, dont 5,8 M€ pour AB Science.
- AB Science SA a annoncé le renouvellement de son Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO®) avec Société Générale, sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 27 juin 2014.
La Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande d'AB Science des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 3 200 000 actions (soit 9,7% du capital actuel).
- A la suite de l'exercice d'options de souscriptions d'actions, 11 900 actions de valeur nominale de 0,01 euro ont été émises au cours de l'année 2014, entraînant une augmentation de capital de 119 euros.
- Au cours de l'année 2014 :
 - 127 210 stocks options ont été attribués
 - 84 000 bons de souscriptions d'actions autonomes ont été alloués et souscrits.

- 1 647 024 bons de souscriptions d'actions remboursables ont été alloués et non souscrits au 31 décembre 2014. Les principales caractéristiques de ces BSAR sont les suivantes :
 - o La souscription des BSAR est soumise à la signature d'un pacte de concert aux assemblées générales de la société avec l'actionnaire majoritaire actuel (AMY SAS et Alain Moussy) et à la signature d'un engagement de conservation jusqu'au 30 aout 2034 des actions issues des BSAR.
 - o Le prix de souscription unitaire est égal à la moyenne sur Euronext Paris du cours des trente dernières séances de bourse précédant la date du 31 octobre 2014, soit 8,92 euros, incluant une prime d'émission de 8,91 euros.
 - o Les BSAR ne seront pas exerçables tant que la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant la date d'exercice est inférieure à 30 euros ;
 - o Les BSAR devront être exercés si la moyenne des cours de l'action de la Société au cours des soixante derniers jours de bourse précédant ladite date est supérieure à 50 euros.

4 Evènements post clôture

Les principaux événements survenus depuis la date d'arrêté des comptes sont les suivants :

- Le Comité Indépendant de Revue des Données (Data and Safety Monitoring Board, DSMB), créé dans le cadre des études cliniques pivots évaluant le masitinib, a réalisé en janvier 2015 des tests de futilité dans une étude de phase 3 dans la maladie d'Alzheimer

Le comité indépendant a recommandé la poursuite de cette étude sur la base des résultats de ce test de futilité ainsi que sur la base des données de tolérance.

- AB Science SA a annoncé que le masitinib a obtenu la désignation de médicament orphelin auprès de la Food and Drug Administration (FDA) américaine, dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique. Le bureau de Développement des Médicaments Orphelins (Office of Orphan Products Development, OOPD) de la FDA examine les demandes de désignation de médicament orphelin afin de soutenir le développement de médicaments pour les populations de patients mal desservies, ou de troubles rares qui affectent moins de 200 000 personnes aux États-Unis.

L'acceptation du dossier déposé par AB Science et l'octroi par la FDA de la désignation de médicament orphelin confère à la société une période de sept ans d'exclusivité commerciale aux Etats-Unis pour le masitinib, s'il est approuvé par la FDA pour le traitement de la sclérose latérale amyotrophique. La désignation de médicament orphelin permet également à l'entreprise de déposer des demandes de financement de recherche pour des études cliniques de phase I et II, de crédit d'impôt pour certaines dépenses de recherche, et de dispense de la taxe de dépôt à la FDA, ainsi que de bénéficier d'un appui supplémentaire de la FDA et d'un processus réglementaire potentiellement accéléré.

Une étude de phase 3 du masitinib est actuellement en cours dans le traitement de la sclérose latérale amyotrophique.

- La Société a procédé, dans le cadre du PACEO® mis en place avec la Société Générale le 30 juillet 2014, à l'émission de 463 500 actions nouvelles, représentant 1,39 % du total des actions après opération au prix unitaire de : 17,26€. Le prix d'émission des actions nouvelles a fait apparaître une décote de 3,45% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des trois dernières séances de bourse. Cette émission d'actions nouvelles se traduit par une augmentation de capital de 8 millions d'euros.
- La société a reçu en janvier 2015 le solde de l'avance conditionnée (665 K€) et de la subvention (276 K€) de Bpifrance portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.
- AB Science confirme son éligibilité au PEA-PME conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 fixant

l'éligibilité des entreprises au PEA-PME soit : moins de 5 000 salariés d'une part, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière de la société n'est intervenu depuis la clôture.

5 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

5.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des frais de recherche qui sont comptabilisés en charges, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Il en est de même pour les immobilisations corporelles.

Les immobilisations sont amorties comme suit :

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an / 20 ans
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

Les nouveaux brevets qui seront source d'avantages économiques sont amortis sur 20 ans.

5.2 Immobilisations financières, trésorerie et valeurs mobilières de placement

Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition. Les moins values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains éventuels.

5.3 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient et dépréciés en fonction de leur destination et de leur stade d'avancement dans la chaîne de fabrication.

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

5.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée, si besoin, pour faire face au risque de non recouvrement.

Comptabilisation des dépenses relatives aux opérations de recherche en cours :

I – **En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours**, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

II – **En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées**, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

5.5 Opérations en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. A la clôture, elles sont converties au cours de clôture, les gains et pertes latents résultant de cette conversion étant portés en écarts de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité. Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur les disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

5.6 Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

5.7 Aides publiques

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Le traitement des aides publiques est le suivant : les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en avances conditionnées et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

6 Informations relatives au bilan

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

- Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<u>Montants en Euros</u>	VALEUR BRUTE 01/01/2014	+	-	VALEUR BRUTE 31/12/2014
INCORPORELLES	2 485 612	529 817	214 351	2 801 078
CORPORELLES	696 831	133 554	1 511	828 874
FINANCIERES	198 661			198 661
TOTAUX	3 381 104	663 371	215 862	3 828 614

Le critère de rattachement des frais de dépôts de brevets est la date de demande de dépôt de brevet.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôts des brevets, la valeur des brevets ne figure pas à l'actif d'AB Science.

- Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Montants en Euros	01/01/2014	+	-	31/12/2014
INCORPORELLES	2 100 570	238 950	214 351	2 125 169
CORPORELLES	508 380	81 801	1 511	588 671
TOTAUX	2 608 950	320 751	215 862	2 713 840

Détail des mouvements de la période :

Montants en euros	Augmentation	Diminution
Amortissement des frais de dépôt des brevets	188 234	214 351
Amortissement des logiciels	50 716	
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	47 004	1 511
Amortissement du matériel de bureau et informatique	26 227	
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	7 848	
Amortissement du mobilier de bureau	722	
TOTAL	320 751	215 862

6.2 Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 199 K€ en valeur brute et 27 K€ en valeur nette se décompose ainsi :

- Autres participations : participation à hauteur de 100% dans le capital de notre filiale aux Etats-Unis créée en juin 2008 (171 K€ en valeur brute). Les titres sont dépréciés en totalité.
- Autres immobilisations financières : 27 K€ relatifs aux dépôts de garantie versés.

6.3 Stocks

Les stocks s'élèvent à 618 K€ au 31 décembre 2014 contre 349 K€ au 31 décembre 2013 et s'analysent ainsi :

(en K€ et en valeurs nettes)	31.12.2014	31.12.2013
Stocks de matières premières et principes actifs	0	0
Stocks de produits intermédiaires	395	116
Stocks de produits finis	222	233
Total stocks	618	349

6.4 Autres créances

Ce poste représente un montant total brut de 9 378 K€ et un montant en valeur nette de 8 920 K€. Ce poste comprend principalement :

- Crédit impôt recherche 2014 pour 4 124 K€
- Solde crédit impôt recherche années antérieures à 2014 pour 191 K€
- Crédit impôt compétitivité pour 122 K€
- Avances conditionnées à recevoir de Bpifrance pour 3 101K€
- Subventions à recevoir pour 276 K€
- TVA pour 726 K€
- Compte courant avec la filiale américaine : montant brut pour 595 K€, montant net 137 K€. Le compte courant a été dépréciée à hauteur de la situation nette négative de celle-ci, soit pour 458 K€.
- Fournisseurs débiteurs pour 220 K€
- Avances au personnel pour 20 K€

La troisième loi de finance rectificative a mis en place le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) à compter du 1er janvier 2013. Cette mesure prévoit, en 2014, un crédit d'impôt de 6%, assis sur les rémunérations

inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC versées au cours de l'année civile. Le CICE a été comptabilisé en déduction des charges du personnel pour un montant de 122 K€. Le CICE sera utilisé pour financer notamment un effort de recrutement de personnel afin de renforcer nos équipes.

6.4.1 Détails du poste crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2014 représente un montant total de 4 124 K€.

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

INTITULE	MONTANT en K€
Dotation amortissements matériel de recherche, y compris frais de fonctionnement	47
Dépenses de personnel chercheurs et techniciens	6 103
Dépenses de personnel jeunes docteurs	0
Dépenses forfaitaires de fonctionnement	3 087
Prise et maintenance des brevets	190
Opérations confiées à des organismes de recherche	6 784
Subventions encaissées en 2014	0
Avances conditionnées reçues en 2014	2 464
Total de la base annuelle du crédit impôt recherche	13 747
Crédit impôt recherche	4 124

6.5 Créances clients

Les créances clients s'élève à 305 K€.

Le poste est relatif à la commercialisation du masitinib pour 305 K€.

6.6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, le montant des valeurs mobilières de placements est de 16 562 K€. Le portefeuille titre est composé de certificats de dépôts négociables pour 16 562 K€ (dont 62 K€ d'intérêts courus)

Il s'agit de placement sans risques.

6.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2014 s'élèvent à 665 K€ et sont relatives principalement aux charges externes.

6.8 Charges à étaler

Les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire libéré en 2012 (72 K€) et ont été étalées sur la durée de l'emprunt, soit 7 ans. Elles s'élèvent à 44 K€ au 31 décembre 2014.

6.9 Détail des produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir est le suivant :

	Montants en K€
Avoirs à recevoir des fournisseurs	3
Etat-produits à recevoir	276
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	62
TOTAL	342

6.10 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste représente un montant total de 10 192 K€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 5 012 K€ et des factures non parvenues pour un montant de 5 180 K€.

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé des factures de fournisseurs de frais généraux et dans une proportion importante des dettes liées à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

6.11 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières comprennent :

- Des emprunts obligataires d'un nominal de 22 509 K€ émis en 2012 et 2013 et les intérêts courus s'y rapportant pour 1 941 K€.
 - En 2013, des emprunts obligataires d'un montant total de 12 508 232 euros, autorisés par le Conseil d'Administration du 24 mai 2013 faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 30 mars 2012, ont été entièrement souscrits et libérés début juin 2013. Les obligations sont convertibles en actions ou remboursables, sous conditions, en actions ordinaires ou en numéraire ; à défaut, elles sont remboursables en numéraire, à leur valeur nominale, à la septième date anniversaire de la date d'émission.
Les obligations peuvent être catégorisées selon leurs principales caractéristiques comme suit :
 - ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 10 658 113 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,21%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance), et un prix de l'action en cas de conversion de 23,53 euros.
 - ✓ Un bloc pour un montant total souscrit de 1 850 119,2 euros porte un intérêt annuel moyen de 0,00%, un taux d'intérêt capitalisé de 2,5% (payable uniquement en cas de remboursement à échéance) et un prix de l'action en cas de conversion de 29,3 euros.
 - En 2012, l'emprunt obligataire convertible ou remboursable en actions ordinaires, d'un montant nominal de 10 000 500 euros (100 obligations de valeur nominale de 100 005 euros), autorisé par le Conseil d'Administration du 2 mars 2012, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale du 23 mai 2011, a été entièrement souscrit et libéré en date du 17 avril 2012. Les Obligations portent intérêt à un taux annuel de 1,25% payables annuellement. Elles donnent également droit à un taux d'intérêt capitalisé de 4,75%, payable uniquement en cas de remboursement de l'emprunt en numéraire. Les obligations sont convertibles en actions à tout moment à l'initiative de l'Obligataire, une obligation donnant le droit à un nombre d'actions déterminé comme suit : « O/P », O étant la valeur nominale de l'obligation et P égal à 15. Les Obligations sont automatiquement remboursées en actions, si à compter du 31 décembre 2014, la moyenne mobile sur 3 mois du cours en bourse de l'action d'une valeur nominale de 1 centime d'euro de la Société est supérieure ou égal à 20 euros. Les Obligations peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé en numéraire au gré d'AB Science sous certaines conditions. A défaut, les Obligations sont remboursables en totalité en numéraire à la septième date anniversaire de la date d'émission à leur valeur nominale.
- 2 emprunts bancaires (718 K€), y compris les intérêts courus :

La Société a conclu :

- ✓ en 2011, une convention de prêt avec la banque Neuflyze OBC, pour un montant maximum de 1,2 M€. Cette ligne de crédit a été tirée en totalité le 28 février 2012 se substituant à la précédente ligne de crédit de 1 M€ remboursée à échéance en février 2012. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%.
Après un différé de remboursement en capital se terminant le 15 février 2013, cette ligne de crédit est remboursable chaque trimestre à concurrence de 100 000 euros du 15 mai 2013 au 15 février 2016.

Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société. D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.

- ✓ en mars 2011, un prêt auprès de la BNP Paribas, pour un montant de 500 K€ au taux fixe de 3.73% d'une durée de 60 mois. Le capital restant à rembourser au 31 décembre 2014 s'élève à 215 K€.

6.12 Capitaux propres

6.12.1 Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société.

Au 31 décembre 2014, le capital social de la Société s'élève à 329.472,37 euros, divisé en 32.947.237 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré. Le capital n'est constitué que d'actions ordinaires au 31 décembre 2014.

La Société a émis des titres supplémentaires dans le but d'intéresser les scientifiques et le personnel au développement d'AB Science.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 12.827.266¹ du fait de ces titres supplémentaires en circulation.

- Bons de souscription d'actions (BSA)
 - 94 BSA donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont autorisés en circulation
 - 1.025.482¹ BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation
- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)
 - 2.751 BCE donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 3.231.224 BCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation.
- Options de souscription d'actions (SO)
 - 282.117 SO donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 1.060.639¹ SO donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire en circulation
- Obligations convertibles
 - 100 obligations d'un montant unitaire de 100 005 euros, donnant chacune le droit à conversion en 6.667 actions ordinaires, soit au total une émission potentielle de 666.700 actions nouvelles
 - 15 obligations d'un montant unitaire de 123 341.28 euros, donnant chacune le droit à conversion en 4.209,6 actions ordinaires, soit au total une émission potentielle de 63.144 actions nouvelles
 - 10 obligations d'un montant unitaire de 145 462.46 euros, donnant chacune le droit à conversion en 6 182 actions ordinaires, soit au total une émission potentielle de 61.820 actions nouvelles
 - 30 obligations d'un montant unitaire de 256 782.89 euros, donnant chacune le droit à conversion en 10 913 actions ordinaires, soit au total une émission potentielle de 327.390 actions nouvelles
 - 10 obligations d'un montant unitaire de 150 003.76 euros, donnant chacune le droit à conversion en 6 375 actions ordinaires, soit au total une émission potentielle de 63.750 actions nouvelles
- Bons d'émissions d'actions
 - 3 200 000 bons d'émission d'actions donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire en circulation.

6.12.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :

Montants en Euros	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2014
-------------------	--------------------------	--------------	------------	-----------------------------

¹ L'exercice de 830.000 BSA et 290.000 SO est conditionné à hauteur de 60% à la vente du masitinib dans le cancer du pancréas chez l'homme (Enregistrement ou Autorisation temporaire d'utilisation de groupe).

Capital social	329 353	119		329 472
Bons de souscription/BEA	49 616	4 040		53 656
Prime d'émission	85 278 438	54 433		85 332 871
Résultat de l'exercice	<14 254 907>	<15 774 176>	<14 254 907>	<15 774 176>
Report à nouveau	<73 106 627>	<14 254 907>		<87 361 534>
Total capitaux propres	<1 704 127>	<29 970 491>	<14 254 907>	<17 419 711>
Autres Fonds Propres	8 008 891	2 435 000	<1 112 500>	9 331 391

6.12.3 Augmentations de capital

Les augmentations de capital en numéraire par émission de nouvelles actions ordinaires réalisées en 2014 ont été les suivantes :

En janvier 2014, le capital a été augmenté de 2,5 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 250 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,25 action).

En février 2014, le capital a été augmenté de 30 euros, assortis d'une prime d'émission de 13 K€ à la suite de l'exercice de 3 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (3 actions).

En mars 2014, le capital a été augmenté de 13 euros, assortis d'une prime d'émission de 10 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (5 actions).
- ✓ 800 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2007 et attribués par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2008 (8 actions).

En avril 2014, le capital a été augmenté de 6 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 600 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,6 action).

En juillet 2014, le capital a été augmenté de 5 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,5 action).

En octobre 2014, le capital a été augmenté de 35 euros, assortis d'une prime d'émission de 12 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 1 500 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (1,5 actions),
- ✓ 2 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 3 octobre 2006 (2 actions).

En novembre 2014, le capital a été augmenté de 24 euros, assortis d'une prime d'émission de 16 K€ à la suite de l'exercice de :

- ✓ 400 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 17 juin 2008 (0,4 action),
- ✓ 2 000 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 et attribués par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2007 (2 actions).

En décembre 2014, le capital a été augmenté de 3,5 euros, assortis d'une prime d'émission de 1 K€ à la suite de l'exercice de 350 stocks options émis lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2003 et attribués par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2005 (0,35 action).

Lors de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, étant précisé que le point de départ de ce délai de deux ans ne saurait être à une date antérieure au 1er avril 2010. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation

de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Au 31 décembre 2014, le capital de la société AB Science est composé de 32 947 237 actions dont 20 285 228 actions ont un droit de vote double.

6.13 Avances conditionnées (autres fonds propres)

Les avances conditionnées s'élèvent à 9 331 K€ et sont relatives aux avances suivantes :

- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 4 432 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ déblocables en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Bpifrance à partir de la troisième année de commercialisation un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.
- Avance conditionnée de Bpifrance ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé ROMANE dont l'objectif est de développer, dans le cadre de la maladie d'Alzheimer une molécule thérapeutique innovante, pour 4 899 K€. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 5 764 K€ déblocables en 3 phases.
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :
 - ✓ le remboursement des 5 764 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
 - ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.

En décembre 2014, le constat d'échec commercial de l'aide relative au programme des essais cliniques en phase III d'un inhibiteur de tyrosine kinase pour le traitement de la Dermatitis atopique du chien a été prononcé par BPI France. Le montant de l'abandon de créance s'élève à 1 100K€ et a été comptabilisé en produits exceptionnels.

6.14 Provisions

6.14.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges d'un montant global de 50 K€ au 31 décembre 2014 concernent un litige avec un fournisseur.

6.14.2 Provisions pour charges

La légalité des motifs des redressements envisagés par l'administration fiscale sur les exercices 2007 à 2012 et relatifs à l'exclusion des primes d'intéressement dans l'assiette de base de calcul du crédit d'impôt recherche ont été invalidés par le Conseil d'Etat en mars 2014. L'arrêt du Conseil d'Etat a en effet confirmé la position de la Cour d'Appel de Nantes du 12 décembre 2012 considérant l'intéressement comme un élément de salaire et donc éligible au crédit impôt recherche. La mise en application de cette décision s'est traduit par la reprise au cours du 1^{er} semestre 2014 des provisions comptabilisées au 31 décembre 2013 et relatives aux primes d'intéressement, soit (679 K€).

Les provisions pour charges (367 K€) sont relatives aux provisions pour impôts suite :

- à une provision suite au redressement fiscal notifié en 2010 en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2007, 2008 et 2009, le crédit d'impôt recherche perçu au titre de cette période s'élevant à 5 909 K€. Le redressement concerne l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance de l'assiette du crédit d'impôt recherche.
Au titre de ce redressement, la provision est de 80 K€.
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014.

- à une provision suite au redressement fiscal notifié en 2013 en matière de crédit d'impôt recherche pour les années 2010 et 2011, le crédit d'impôt recherche perçu au titre de ces deux années s'élevant à 6 016 K€. Le redressement concerne l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.
Au titre de ce redressement, la provision est de 171 K€.
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014.
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2012. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 2 810 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance et des cotisations sociales non obligatoires de l'assiette du crédit d'impôt recherche.
Au titre de ce redressement, la provision est de 97 K€.
La Cour Administrative d'Appel de Paris a été saisie le 21 novembre 2014.
- à une provision suite à l'acceptation partielle du remboursement du crédit d'impôt recherche au titre de 2013. Le crédit d'impôt recherche au titre de cette période s'élève à 4 716 K€. Le redressement concerne principalement l'exclusion par l'Administration fiscale de certaines dépenses de sous-traitance
Au titre de ce redressement, la provision est de 19 K€.
Nos observations ont été formulées à l'Administration Fiscale le 9 décembre 2014.

6.15 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer est le suivant :

	Montants en Euros
Intérêts courus à payer sur emprunts	1 940 697
Intérêts courus à payer aux établissements de crédit	2 479
Fournisseurs, factures non parvenues	5 180 239
Provision congés payés	339 218
Personnel - charges à payer	917 101
Provisions charges sociales sur congés à payer	177 114
Provisions charges sociales sur primes à payer	365 135
Etat - charges à payer	105 635
Intérêts courus - banques	4 215
TOTAL	9 031 833

7 Informations sur le compte de résultat

7.1 Détails des charges

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui s'élèvent à 12 339 K€ hors charges de personnel par comparaison aux 16 976 K€ représentant le total des charges comptabilisées au 31 décembre 2014 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

7.2 Détails des produits

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'année 2014 s'élève à 2 089 K€, principalement généré par l'exploitation d'un médicament en médecine vétérinaire.

7.3 Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 1 205 K€ généré principalement par la comptabilisation de l'abandon de créance par BPI France suite à l'arrêt du programme des essais cliniques en phase III dans le traitement de la Dermatite atopique du chien (1 100K€) et par l'annulation de soldes de comptes tiers (105 K€).

8 Autres Informations

8.1 Effectifs

L'effectif de la société au 31 décembre 2014 est de 106 personnes contre 92 personnes au 31 décembre 2013.

La filiale américaine de la Société compte par ailleurs 15 collaborateurs au 31 décembre 2014, contre 14 au 31 décembre 2013.

Le Groupe emploie 124 personnes au 31 décembre 2014 contre 106 personnes au 31 décembre 2013, 106 personnes sont salariées en France, 3 en Allemagne et 15 aux Etats-Unis.

La ventilation de l'effectif France par catégorie est la suivante :

▪ Dirigeant salarié :	1 personne
▪ Cadre :	100 personnes
▪ Non cadre	5 personnes

8.2 Engagements envers le personnel

- Engagements de retraite

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ du personnel présent au 31 décembre 2014, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales, s'élève à 280 K€.

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies). De ce fait, il n'y a pas lieu de comptabiliser des provisions pour pensions. Il n'existe pas de contrats de retraite à prestations définies au sein de la société AB Science.

- Engagements pour le Droit Individuel à la Formation (DIF)

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié et se fait en liaison avec l'entreprise. Les dépenses liées au DIF n'ont pas été provisionnées dans la mesure où aucune démarche n'a été initialisée par un quelconque salarié.

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de la période	1 023
Cumul des droits acquis par les salariés au cours des exercices précédents	4 088
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	5 111

8.3 Autres engagements donnés et reçus

Les engagements sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31.12.14	31.12.13
Engagements donnés :	972	1 834
Nantissement du fonds de commerce (3)	715	1280
Garantie donnée (1)	257	554
Engagements reçus :	4 401	6 865
BPI France :		
Subventions à recevoir (2)	437	437

Avances conditionnées à recevoir (2)	3 964	6 428
--------------------------------------	-------	-------

(1) En raison du redressement envisagé par la Direction Générale des Finances Publiques relatif au crédit d'impôt recherche pour les années 2007 à 2011 et contestés par la Société, il a été donné un nantissement de compte bancaire pour une valeur de 257 K€, valeur correspondant au montant de la dette réclamée.

(2) Les montants représentent les engagements reçus de BPIFrance déduction faite des versements reçus à la clôture, hors provisions dans le cadre des projets suivants :

- ROMANE (3 300 K€ d'avances conditionnées et 160 K€ de subventions), les modalités de remboursement sont les suivantes :
Le remboursement de l'aide par AB Science, exigible uniquement en cas de succès du projet marqué par l'enregistrement du masitinib dans une indication en neurologie, comprend :
 - ✓ le remboursement des 3 300 K€ sur quatre ans à compter du 30 juin 2020
 - ✓ puis sur les trois années suivantes le paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires dans la limite de 7 M€.
- APAS IPK (664 K€ d'avances conditionnées et 277 K€ de subventions), les modalités de remboursement ont été renégociées par AB Science et sont à présent les suivantes :
 - ✓ A partir de la troisième année de commercialisation, remboursement du nominal de l'avance étalé sur quatre ans
 - ✓ puis paiement d'un intérêt de 1% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet, montant plafonné à 3,1 M€ par an et sur le chiffre d'affaires correspondant à deux exercices comptables.

(3) Suite à l'ouverture d'une ligne de crédit de 1 200 K€ auprès de la banque Neuflyze OBC et de 500 K€ auprès de la BNP Paribas et en garantie du remboursement de ces sommes, AB Science affecte en nantissement au profit de ces deux banques le fond de commerce. Le nantissement porte sur l'enseigne et le nom commercial, la clientèle, le matériel qui sert à l'exploitation et le droit au bail des lieux où s'exploite et s'exploitera le fonds. Le privilège de nantissement du fonds de commerce ne porte ni sur la propriété industrielle ni sur les autorisations de mise sur le marché.

Par ailleurs, Monsieur Alain Moussy a souscrit un prêt personnel auprès de la Banque Neuflyze OBC et de la BNP Paribas afin de financer l'acquisition d'actions de la Société. Monsieur Alain Moussy a remis en garantie de ses obligations des titres de la Société dans les conditions suivantes :

- 243.335 actions nanties par Monsieur Alain Moussy au profit de BNP Paribas ;
- 215.000 actions nanties par Monsieur Alain Moussy au profit de Banque Neuflyze OBC ;

8.4 Rémunérations des dirigeants

- Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.
- AB Science n'ayant qu'un dirigeant, sa rémunération n'est pas communiquée s'agissant d'une rémunération individuelle (décret du 20 novembre 1983, article n° 24.18 et décret 94.663 du 2 août 1994).
- Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2014 au titre de leurs mandats.

8.5 Impôts sur les bénéfices

Déficits fiscaux :

Sur le plan fiscal, la société AB Science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1^{er} exercice clos en 2001.

Situation actuelle :

Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2013 :	109 942 459
Déficit 2014 :	20 730 719
Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2014 :	130 673 178

8.6 Consolidation

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

8.7 Tableau des filiales et participations

Nom de la filiale	Informations financières				
	Valeur nette des titres (€)	Capital (\$)	Réserves et report à nouveau (\$)	Quote-part du capital détenue	Résultat de l'exercice au 31/12/2014 (\$)
AB Science LLC	0	250 000	-1 073 095	100%	267 086

8.8 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées
Participations (en valeur nette)	0
Compte courant (en valeur nette)	137 369

8.9 Informations sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ne sont pas mentionnées car elles concernent d'une part des transactions avec la filiale détenue à 100% et d'autre part des transactions avec le dirigeant de la société qui sont mentionnées dans les comptes consolidés et/ou dans le rapport financier annuel.

8.10 Informations sur les échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	27 332		27 332
Autres créances clients	305 229	305 229	
Autres créances	9 382 029	9 358 952	23 077
Charges constatées d'avance	665 362	266 613	398 749
TOTAL	10 379 952	9 930 794	449 158

ETAT DES DETTES (en Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	25 171 266	683 488	11 479 097	13 008 680
Fournisseurs et comptes rattachés	10 192 291	10 192 291		
Autres dettes	2 711 544	2 711 544		
TOTAL	38 075 101	13 587 323	11 479 097	13 008 680

8.11 Plans d'options de souscriptions d'actions

PLANS														
	SO10A	SO10B	SO10C	SO4A	SO4B	SO5A	SO4C	SO5B	SO5C	SO4D	SO5D	SO5E	SO6A	SO6B
Date d'octroi par le Conseil d'administration	18/03/2010	03/02/2010	03/02/2010	01/07/2010	29/10/2010	29/10/2010	03/09/2011	03/09/2011	17/02/2012	30/08/2012	17/02/2012	26/02/2013	14/05/2014	29/08/2014
Date d'acquisition des droits	18/03/2014	03/02/2013	03/02/2013	01/07/2014	29/10/2014	29/10/2014	03/09/2015	03/09/2015	17/02/2016	30/08/2016	17/02/2016	26/02/2017	14/05/2018	29/08/2018
Maturité du plan	18/03/2020	03/02/2020	03/02/2020	30/06/2020	28/10/2020	28/10/2020	02/09/2021	02/09/2021	16/02/2022	28/08/2022	16/02/2022	26/02/2023	13/05/2024	28/08/2024
Nombre d'options attribuées	290000	10	9	5985	4015	97472	1334	102102	14000	1373	196466	1500	116335	10875
Rapport options / actions (de valeur nominale 0,01 €)	1	1000	1000	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	15,61	12280,00	12280,00	12,65	12,65	12,65	7,14	7,14	12,25	10,18	10,18	16,89	11,96	10,03
Conditions de performance	Oui	Oui	N/A											

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options, avec division du nominal par 1000)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	575 651	673 930
Options attribuées	127 210	1 500
Options exercées	-12	-64,180
Options annulées	-14 718	-99 715
Options expirées	0	
Options en circulation à la clôture de l'exercice	688 131	575 651

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2014	31.12.2013
Plans postérieurs au 07/11/2002		
SO11C	9,20	14
SO22A	0	0
SO22B	22,267	27
SO22C	36	39
SO22D	51,1	64
SO33A	23	23
SO33B	50,55	57
SO33C	75,00	82
SO10A	290 000	290 000
SO10B	10	10
SO10C	5	5
SO4A	3 131	3 208
SO4B	2325	2 325
SO4C	1334	1 334
SO5A	52547	53 020
SO5B	59539	61 640
SO5C	7 000	7 000
SO4D	0	1 373
SO5D	143 263	153 929
SO5E	1 500	1 500
SO6A	116 335	
SO6B	10 875	
TOTAL	688 131	575 651

8.12 Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007												
	BCE3-3A	BCE3-3B	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C	BCE2008-D	BCE2010-A	BCE2012	BCE2013	
Date d'octroi par le Conseil d'administration	24/05/2007	12/03/2008	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009	03/02/2010	03/02/2010	30/08/2012	22/04/2013	
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321	330 (au max.)	185	15	72588	3158636	40554	
Rapport options / actions (valeur nominale 0.01€)	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1	
Conditions d'acquisition :												
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Maturité du plan	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019	30/08/2022	22/04/2023	
Prix d'exercice (en euros)	2300,75	2300,75	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	7680,00	12280,00	12,28	12,50	18,74	

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans BCE3A à BCE2010A

Tranche	BCE3A	BCE3B	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2008D	BCE2010A
1	A compter de la 1ère année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
2	A compter de la 2 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
3	A compter de la 3 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
4	A compter de la 4 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs								
5	A compter de la 5 ^e année de l'attribution, sous réserve de la réalisation des objectifs et au plus tard le :								
	30/12/2015	30/12/2015	21/12/2017	21/12/2017	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	26/12/2018	31/12/2019

Caractéristiques des plans BCE2012 et BCE2013 :

- le droit des bénéficiaires d'exercer les BCE sera soumis à la réalisation des conditions suivantes :
Pour chaque allocataire, l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs opérationnels, et l'exercice de 50% des BCE est conditionné à la réalisation d'objectifs de chiffre d'affaires, définis comme suit:
 - i. L'exercice de 5% des BCE est conditionné à l'initiation d'une étude clinique confirmatoire, marquée par l'inclusion du premier patient ; le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'initiation d'études cliniques confirmatoires ne pouvant excéder 12,5% des BCE (soit 2 études confirmatoires donnant chacune droit à l'exercice de 5% des BCE et une troisième études confirmatoires donnant droit à l'exercice de 2,5% des BCE).
 - ii. L'exercice de 10% des BCE est conditionné à l'obtention d'un enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, étant précisé que :
 - si l'enregistrement conditionnel ou l'obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte fait suite à la réalisation d'une étude confirmatoire, alors il est déduit du nombre de BCE ainsi rendu exerçable le nombre de BCE rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire (non cumul des deux objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces enregistrements conditionnels ou initiations autorisations temporaires d'utilisations de cohorte ne peut excéder 25% des BCE (soit 2 enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant chacune droit à l'exercice de 10% des BCE et un troisième enregistrements conditionnels ou ATU de cohorte donnant droit à l'exercice de 5% des BCE).
 - iii. L'exercice de 20% des BCE est conditionné à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché, étant précisé que :
 - si l'autorisation de mise sur le marché fait suite à une étude confirmatoire et/ou à un enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte, alors il est déduit du nombre de BCE rendu exerçable le nombre de BCE ainsi rendu exerçable au titre de l'ouverture de l'étude confirmatoire et/ou enregistrement conditionnel/obtention d'une autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (non cumul des trois objectifs) ;
 - le nombre de BCE rendu exerçable au titre de ces autorisations de mise sur le marché ne pouvant excéder 50% (soit 2 enregistrements donnant chacun droit à l'exercice de 20% des BCE et un troisième enregistrement donnant droit à l'exercice de 10% des BCE).
 - iv. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cent millions d'Euros.
 - v. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de deux cent cinquante millions d'Euros.
 - vi. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net de cinq cents millions d'Euros.
 - vii. L'exercice de 12,5% des BCE est conditionné à la première réalisation par AB Science d'un niveau de chiffre d'affaires annuel net d'un milliard d'Euros.

Répartition des BCE exerçables par bénéficiaire	Indication 1	Indication 2	Indication 3	Total
a) Initiation étude clinique confirmatoire	5%	5%	2.5%	12.5%
b) Obtention enregistrement conditionnel ou autorisation temporaire d'utilisation de cohorte (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre du point a) précédant)	10%	10%	5%	25%
c) Autorisation de mise sur le marché (plafond intégrant le cas échéant les BCE rendus exerçable au titre des points a) et b) précédant)	20%	20%	10%	50%

Répartition des BCE maximum exerçable par bénéficiaire	Supérieur à 100M€	Supérieur à 250M€	Supérieur à 500M€	Supérieur à 1000M€	Total
Chiffre d'affaires annuel net pour AB Science	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	50,0%

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2014	31.12.2013
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 233 975	3 234 040
Options attribuées	0	40 554
Options exercées	0	0
Options annulées	0	-40 619
Options expirées	0	
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 233 975	3 233 975

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2014	31.12.2013
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vistant après le 01/01/2007		
BCE3A	189	189
BCE3B	256	256
BCE2007A	1 191	1 191
BCE2007B	379	379
BCE2008A	321	321
BCE2008B	220	220
BCE2008C	185	185
BCE2008D	10	10
BCE2010A	72 588	72 588
BCE2012	3 118 082	3 118 082
BCE2013	40 554	40 554
TOTAL	3 233 975	3 233 975